

HUBERDEAU



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 13 mai 2025 a adopté le règlement suivant : 378-25 « règlement 378-25 modifiant le règlement 287-13 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la bibliothèque Serge Bouchard

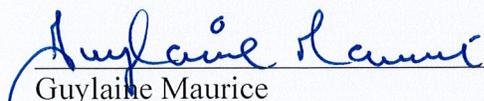
RÈGLEMENT 378-25

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 287-13 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE
FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA
BIBLIOTHÈQUE SERGE BOUCHARD**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,
Ce 14^e jour de mai 2025.



Gylaine Maurice
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.